Les modes d'accueil municipaux (crèches) et le Relais Petite Enfance

Différents modes d’accueil vous sont proposés pour prendre soin de vos enfants à temps complet ou partiel en fonction de votre activité et de vos besoins.

- 2 crèches collectives sont ouvertes de 7h à 19h : la crèche de la maison de la petite enfance et la crèche Gavroche (120 berceaux)
- 2 structures multi-accueil sont ouvertes de 8h30 à 17h30 : Fanny Dewerpe et le multi accueil de la Maison de la petite enfance (40 berceaux)
- 1 crèche familiale municipale est ouverte de 8h à 18h : la crèche familiale de la maison de la petite enfance (33 berceaux)
- 1 relais d'assistants maternels avec 2 antennes

Règlement de fonctionnement des établissement d'accueil des jeunes enfants

Document(s)

Réglement de fonctionnement des EAJE
Annexe règlement AEJE
plaquette-2022.pdf

Contact

Relais Petite Enfance

2 cours de la corderie 78180 Trappes
Téléphone : 01.30.66.57.09
Mail : rpe@mairie-trappes.fr

Petite enfance
Mairie de Trappes
1, place de la République

78190
Trappes
01 30 69 17 90
01 30 69 16 93

Lundi : 14h-19h30
Mardi au vendredi : 8h45-12h et 14h-17h

Directrice : Marie-Odile Pericard